

Association **Lataste** *La Lettre*

N° 30

Automne 2025



Éditorial

L'actualité concernant le père Spina a suscité cette *Lettre* spéciale. Elle fait écho à notre dernière édition qui s'interrogeait sur l'avenir de l'association et du message du père Lataste avec le départ de nos sœurs.

Les débats actuels le démontrent : le sens véritable de la miséricorde est loin d'être une évidence. L'Évangile récent de « la porte étroite » nous interpelle d'autant plus.

C'est pourquoi notre association et ses *Lettres* poursuivront leur mission de partage des réflexions et actions dans le monde, liées au charisme du père Lataste qui concilie Justice, Vérité et Miséricorde. Belle lecture ! ■ Luc.

Nouvelles de Béthanie

• Montferrand-le-Château

Comme déjà annoncé dans la *Lettre* précédente, nos sœurs de Béthanie feront leurs adieux à l'occasion du pèlerinage Lataste le samedi 6 septembre. Les plus âgées quitteront la Franche-Comté dans les jours suivant. Deux sœurs, porteuses d'un projet fidèle au charisme de la Congrégation, resteront dans le diocèse. La prochaine *Lettre Lataste* s'en fera l'écho.

Après 155 ans de présence, de témoignage, d'accueil et de garde assurée de la tombe du bx P. Lataste, ce pèlerinage sera l'occasion de dire de vive voix ou par écrit : « Merci, Béthanie ! ». Venez nombreux !

Beaucoup (trop) de bruit !

• Le père Spina : l'épine dans le pied

Cet été a jeté un coup de projecteur sur la nomination comme chancelier d'un prêtre qui, 30 ans avant, avait été condamné à 5 ans de prison (dont 1 avec sursis) pour viol sur mineur.

Dans le contexte où les affaires de mœurs sur mineurs dans l'Église sont scrutées à la loupe par les media, l'affaire a pris une ampleur nationale. Mis sur la sellette, l'évêque s'est justifié au nom de l'Évangile mais a été 'prié' de revoir cette nomination, demandant et obtenant la démission de l'intéressé.

Par articles interposés, on s'est alors interrogé sur 'quel ministère de l'ombre', quel avenir était encore possible pour ceux qui, un jour, ont failli, purgé leur peine s'ils ont été condamnés, sans avoir été relevé du ministère ? On a souligné l'évolution des mentalités catholiques quand le prêtre n'est plus 'intouchable' ; quand la discrétion est bafouée et que le tribunal des réseaux sociaux fonctionne plus vite que la justice.

Des courriers de lecteurs 'catholiques' font froid dans le dos : - *C'est à la victime de pardonner, et aussi à Dieu. Mais pas à un évêque au moment de nommer en responsabilité un ancien criminel repent.* - *Confusion de pensée et absence de compassion pour les victimes. Mgr de K se croit autorisé à considérer, à leur place, qu'elles doivent pardonner à leur bourreau. Quelle tristesse.* - *Où est la victime là-dedans ? L'injonction de pardon est une violence supplémentaire faite aux victimes... Il y a d'autres voies pour que D. Spina soit réintégré dans la communauté humaine, ne serait-ce qu'en travaillant à la sueur de son front avec la fierté de gagner son pain quotidien.*

La question du pape François *Qui suis-je pour juger ?* est plus que jamais d'actualité.

Comme lecture d'été, revenant sur trois grands procès ayant débouché de manière surprenante à l'acquiescement de l'accusé, la même presse titrait : *Le meurtrier de Jean Jaurès échappe à la condamnation, pas à la vindicte.* Coïncidence ?? ■ fr Ph J

• Cinq questions à Gérard Daucourt

1. *Comment réagis-tu à l'affaire Spina ?*

La *broyeuse médiatique* a fait son œuvre. Rapidement il n'y a plus eu que *les Pour* et *les Contre*. Tous ont fait référence à la miséricorde. Les uns pour soutenir la décision de l'archevêque et prétendre soutenir le prêtre concerné, les autres pour contester l'archevêque et prétendre soutenir les victimes. Quelques-uns ont rappelé que l'Église est responsable ET de la guérison des victimes et de la justice à leur rendre ET de la conversion et du salut des prêtres coupables condamnés. C'est une position pas facile à mettre en œuvre mais qui est indiscutable pour qui se réfère au Christ et à son évangile.

2. *Le prêtre n'ayant fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire, canonique ou civile depuis 30 ans, son évêque a pris le parti de la miséricorde pour ne pas enfermer l'auteur de l'abus dans une mort sociale très éprouvante, autre forme de peine de mort. N'était-ce pas déjà le combat de Réhabilitation prônée par le P. Lataste ? 160 ans après, aurions-nous fait marche arrière ?*

En tout cas, il semble que nous ayons peu avancé. Il s'agit en effet du même combat mais chez le père Lataste, ce combat procédait d'abord d'un regard de foi sur celles qu'il voulait voir réhabilitées dans l'Église et dans la société. Les voyant décidées à purger leur peine, repenties, données à Dieu et ayant reçu son pardon, il les a reconnues réhabilitées par Dieu : *On les croit coupables. Il n'en est rien. Elles le furent, il est vrai, mais depuis longtemps elles ont cessé de l'être ; et si un jour elles ont failli, depuis longtemps elles ont reconquis dans les larmes et dans l'amour de Dieu une seconde innocence.* (Sermon 96). Ce raisonnement est celui de la foi chrétienne en l'action de Dieu chez tous les pécheurs repentis. Il est inaudible dans la société d'aujourd'hui. Ce n'est pas une raison pour que les chrétiens se taisent.

3. *Comme évêque et comme disciple du P. Lataste, tu as publié deux ouvrages : « La Miséricorde pour tous, sauf pour les prêtres ? » et « Prêtres en morceaux ». Qu'as-tu envie de dire aux prêtres que ce message blesse et risque d'enfermer ? Et à tes frères évêques ?*

Que dire aux prêtres qui se trouvent actuellement dans la situation du père Spina ? Ils seraient une centaine en France. Ils ont été condamnés et ont purgé leur peine. Ils ont reçu un ministère limité et dans des conditions précises et connues. Et maintenant, comme me l'écrivait un ami, ils se réveillent tous les matins en se demandant : *Est-ce aujourd'hui que mon passé va ressortir, que je vais être jeté en pâture et sommé de quitter le service que je rends ?* Je leur dis ce que saint Benoît a écrit dans sa règle, ce que le père Lataste a écrit et traduit en actes, ce que Benoît XVI a écrit aux prêtres coupables d'Irlande : *Ne désespérez jamais de la miséricorde de Dieu.* Je le dis aux prêtres condamnés auxquels les autorités ecclésiales ont retiré définitivement leur ministère. Je le dis aux prêtres qui attendent depuis des années leur procès civil puis leur procès canonique. Reste que pour ne pas désespérer de la miséricorde, il faut en faire l'expérience en bénéficiant du soutien de frères et de sœurs dans des lieux de vraie miséricorde.

À mes frères évêques, j'ose dire ce que je me dis à moi-même : avec la liberté que nous donne l'évangile, ne séparons jamais VÉRITÉ, JUSTICE, MISÉRICORDE POUR TOUS. Je profite de ta question pour dire un mot sur un motif invoqué pour ne pas réhabiliter un prêtre repent : la peur du risque de la récidive. Elle est justifiée. Mais le prêtre condamné et repent, chargé d'un ministère limité, entouré de confrères et de laïcs au courant de son parcours et qui le soutiennent, ce prêtre-là court moins le risque de récidiver que le prêtre exclu, laissé à lui-même et souvent abandonné.

4. *On soulève la blessure des victimes qui peuvent se sentir de nouveau humiliées, oubliées ? Quel travail, de part et d'autre, est-il à recommander ? Condamner les auteurs d'abus à le rester ad vitam aux yeux de l'opinion, n'est-ce pas aussi condamner les victimes à le rester toute la vie aussi ?*

Les réactions de victimes dans des affaires comme celle de Toulouse m'interrogent beaucoup. Je les écoute et les respecte. Elles sont variées. Je crois qu'elles dépendent du cheminement de chaque victime. Toutes souffrent. Certaines ont trouvé un peu ou beaucoup de paix intérieure. Pour d'autres tout est encore très difficile. Toutes réclament justice. Plusieurs, bien nourries par certains media, n'ont plus confiance dans les autorités de l'Église et les soupçonnent d'hypocrisie ou estiment que justice ne leur a pas été vraiment rendue. Je dois tenir compte de la diversité des attitudes et réactions de ceux et celles qui ont vécu une tragédie aux douloureuses et longues conséquences. En même temps je dois trouver les moyens de rester fidèle au Christ qui est venu sauver les pécheurs et me demande d'être témoin du salut qu'il offre à tous. Il doit être clair que quand j'exerce la miséricorde en honorant en même temps la vérité et la justice, ça ne peut jamais être en faveur des uns et au détriment des autres.

5. *Les premiers à avoir dénoncé cette nomination sont des catholiques 'défenseur des valeurs chrétiennes'. Ils font penser aux scribes et aux pharisiens amenant la femme adultère à Jésus pour justifier sa lapidation selon la Loi. Où est le réflexe évangélique que Jésus a alors enseigné ? Peut-on encore se proclamer chrétien en s'écartant à ce point de l'Évangile ?*

Il y a des « groupes catholiques se disant bien-pensant » mais il y a aussi certains media d'inspiration chrétienne ainsi que des prêtres, des laïcs et des évêques qui me donnent l'impression de croire à une « Église des purs » en excluant, abandonnant ou condamnant les coupables pour toujours et en prétendant, en plus, soutenir les victimes. Quelle illusion ! Mais aussi quel danger pour la mission de l'Église !

Cependant je ne veux pas terminer sur cette critique. Nous devons reconnaître que si nous, évêques en France, nous avons opéré un virage à 180 degrés dans la gestion des affaires d'abus de toutes sortes, c'est pour une bonne part grâce aux media qui ont donné la parole aux victimes. Je n'oublie pas pour autant les travaux de la CIASE et la détermination de notre Conférence épiscopale et d'abord et surtout le courage des victimes qui ont osé parler. ■ + P. GD.

Comment tenir ensemble les deux exigences évangéliques : justice et miséricorde ? Justice envers les victimes. Miséricorde envers les coupables.

« La France a renoncé à la peine de mort ; la justice croit à un changement possible des criminels et travaille à leur réinsertion... La justice met une limite à l'exclusion du coupable, sauf dans les cas extrêmes de personnes dangereuses... Dans l'Évangile, Jésus est allé très loin dans la réhabilitation des personnes pécheresses et coupables... J'aimerais que nous continuions à réfléchir sur ce sujet important, pour ne pas en rester aux émotions qui ne conduisent que rarement à une vraie justice, mais que, en tant que chrétiens, nous ayons une attitude la plus juste possible, conforme à l'Évangile. »

Mgr de Kérimel

Le drame des abus doit appeler justice et réparation. Mais la justice de l'Église ne peut pas être remplacée par le tribunal de la rue. La miséricorde ne peut pas être étouffée par la vindicte. Et le pardon, qui est au cœur de l'Évangile, ne peut pas être effacé par des slogans qui confondent purification et élimination. Ph-M.

« L'amour ne désespère pas de l'avenir... Cette personne, avec toutes ces faiblesses, est appelée à la plénitude du ciel. Là, complètement transformée par la résurrection du Christ, ses fragilités n'existeront plus, ni ses obscurités, ni ses pathologies. Là, le véritable être de cette personne brillera avec toute sa puissance de bien et de beauté. Cela nous permet aussi, au milieu des peines de cette terre, de contempler cette personne, avec un regard surnaturel, à la lumière de l'espérance, et d'espérer cette plénitude qu'elle recevra un jour dans le Royaume du ciel, bien que cela ne soit pas visible maintenant. » Pape François, *La joie de l'amour*, mars 2016, § 116-117

Dans la presse...

• **Entre détenus et retraités, une ligne téléphonique pour briser la solitude.** *La Croix*, 21 juillet 2025.

• **Les troubles psychiques en prison « explosent ».** *Le Figaro*, 10 juillet 2025.

Agenda

Samedi 7 mars 2026. 15h.

Assemblée générale. Lieu à préciser.